

MASTERISATION DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS RAPPORT D'ETAPE

Jean-Michel Jolion
Président du Comité de suivi Master



A la demande de Madame Valérie PECRESSE
Ministre en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mastérisation de la formation initiale des enseignants : rapport d'étape

Titre	Mastérisation de la formation initiale des enseignants : rapport d'étape
Auteur	Jean-Michel JOLION
	Président du Comité de suivi Master
Date	8 avril 2011

Adresse	Université de Lyon Quartier Sergent Blandan 37 rue du repos 69361 Lyon Cedex
Tél.	06 72 30 94 58
Fax	04 37 37 26 71
e-mail	Jean-Michel.Jolion@universite-lyon.fr

Merci à toutes celles et ceux qui par leurs lectures assidues et leurs remarques ont contribué à ce rapport d'étape, et notamment les membres du comité de visite.

Dans son état d'avancement, le rapport qui suit, tout en se nourrissant d'exemples réels, ne fera aucune référence territoriale nominative.

Sommaire

1	La méthodologie	4
2	Un premier constat	4
3	Sur l'architecture de l'offre de formation	5
4	La place des IUFM	6
5	Une offre de formation en alternance	7
6	Un cahier des charges trop lourd	7
7	Sur les stages	8
8	Un concours de plus en plus inadapté	9
9	Le devenir des <i>reçus/collés</i>	10
10	La place des concours remise unanimement en cause	11
11	Des exigences à adapter sur les langues, la recherche...	11
12	Mais surtout, penser aux étudiants	12

1 La méthodologie

Comme toute étude, la première étape a constitué en une relecture de la littérature consacrée à cette réforme. Les documents élaborés au cours de la période de construction de la réforme sont très nombreux mais il est évident que d'une part les préconisations des groupes de travail pilotés par le Président D. Filâtre et le Recteur W. Marois, et d'autre part le document produit par le groupe de synthèse mis en place par les deux ministères, ont constitué le fil rouge de cette approche.

L'accroche à la réalité d'aujourd'hui a été réalisée par de nombreux échanges avec les organisations présentes au sein du Comité de suivi Master et au delà (CDIUFM), les ministères et par trois visites de site à Amiens, Créteil et Lyon.

Bien que soumis à de très nombreuses personnes pour recueillir leur avis, ce rapport d'étape n'engage que son auteur.

2 Un premier constat

Il est inutile de rappeler l'importance de la formation des futurs enseignant pour toute nation. De même, il est illusoire de penser que cette formation puisse obéir à un schéma immuable dont nous serions seuls capables d'en définir le contenu et les modalités. La société évolue et se transforme, il est donc normal que la formation des enseignants intègre cette évolution. L'expérience internationale nous montre clairement que toutes les nations sont elles aussi impliquées dans des processus récurrents de réforme de cette formation sans pour autant qu'une solution idéale ne fasse consensus entre tous les acteurs¹. Réformer n'est donc en ce sens pas critiquable.

Cependant, le premier constat qu'il est indispensable de faire est que nous sommes aujourd'hui au milieu du gué d'une réforme de très grande ampleur qui aurait incontestablement nécessité un plus grand consensus amont pour en permettre une vraie réussite. Décrite parce qu'elle a principalement été amorcée pour des raisons budgétaires, cette réforme n'a jamais été mise en situation de pouvoir être élaborée en lien avec l'ensemble des acteurs. Au delà des difficultés inhérentes à toute réforme et à sa phase de construction, cette réforme porte en elle les écueils qui pourront être levés par de simples ajustements.

De même, je me dois de constater que les deux ministères concernés par cette réforme n'ont aucunement mis en place les outils de supervision qui permettraient aujourd'hui d'avoir une vraie connaissance de la réalité du terrain et surtout de la population étudiante engagée dans cette réforme. A titre d'exemple, nous savons qu'en 2009 que 58 % des lauréats du concours PE relevaient de l'IUFM. Qu'en est-il cette année sur les inscrits, sur les admissibles ? Comment pouvons nous comparer les évolutions induites par la réforme ? Il me semble donc dommageable qu'alors que le concours est un passage obligé, nul n'en ait profité pour construire par un questionnaire très simple (qui aurait pu être joint à la phase de recevabilité des candidatures) le suivi du profil des étudiants qui permettrait par exemple de mieux mesurer les flux relatifs des différentes filières, celles préparant aux concours et celles qui de fait hébergent encore de nombreux candidats aux concours sans les préparer.

Cette supervision pourrait également permettre de mieux interpréter la baisse d'effectifs constatée sur l'ensemble du territoire et notamment dans le secteur Lettres et dans les filières techniques et professionnelles. Cette baisse très importante sur la première année du master (M1) est très préoccupante pour le devenir de certaines filières au niveau M2. Dans certaines filières, on constate une nette réorientation des choix des étudiants vers des filières plus *stables* et souvent orientées vers les métiers

¹Un panorama très intéressant peut être trouvé dans le numéro 55 (décembre 2010) de la Revue internationale d'éducation - Sèvres consacré à la formation des enseignants.

de la recherche. Le stage n'étant pas obligatoire ni valorisé au sein du concours, ce type de stratégie qui conduit à des candidatures libres ne peut que perdurer et renforce un sentiment très net d'un concours complètement déconnecté du métier auquel il est lié et conduira vers le métier de plus en plus de jeunes n'ayant eu aucune expérience professionnelle.

Ce sentiment de déconnexion entre le concours et le métier est unanimement ressenti et regretté par les étudiants qu'ils se préparent au professorat des écoles (PE) ou au professorat des lycées et collèges (PLC).

Pour les filières conduisant aux concours des professorats des lycées professionnels (CAPLP) et de l'enseignement technique (CAPET), l'application de la mastérisation est un élément de très forte fragilisation notamment car elle écarte tout un vivier de candidats issus du milieu professionnel² même si les textes prévoient pour ces personnels un ensemble de voies d'accès diversifié³. La réforme de cette filière doit aussi pleinement tenir compte de la réforme du lycée technologique qui est engagée et qui conduit à repenser le profil de compétence des enseignants. Peut être plus que toute autre filière relevant de la mastérisation, ces filières doivent pouvoir proposer des modalités de formation diversifiées adaptées à un vivier de candidats qui l'est tout autant. Les ministères doivent donc encourager et soutenir cette diversification.

Ces dernières filières ainsi que les filières liées à l'information et à la documentation seront vraisemblablement les premières à devoir organiser des processus de VAE pour les titulaires désirant obtenir un master et actualiser leurs connaissances. Le secteur de l'information et de la documentation doit aussi adapter son offre pour l'accueil de demandes d'enseignants en reconversion.

Cette dernière filière est incontestablement celle pour laquelle les perspectives d'ouvertures professionnelles sont les plus marquées autour de la médiation des savoirs dans les institutions culturelles (musées, bibliothèques, centres d'art et de création...) mais ces métiers sont liés à des formations existantes et des fois des procédures de concours. Il faut donc être réalistes sur les capacités d'insertion des étudiants dont le projet professionnel initial est d'intégrer l'éducation nationale et pour lesquels ces métiers ne sont que des alternatives.

La filière conduisant au métier de conseiller principal d'éducation (CPE) connaît les mêmes difficultés que les filières les plus professionnelles. De plus, cette filière se caractérise par un très fort taux d'étudiants salariés (100 % dans certaines universités) et souvent au sein même de l'Éducation nationale (statut d'assistant d'éducation - AED). L'accumulation des contraintes cette année est donc encore plus difficile à absorber pour les étudiants de ces filières et c'est souvent la recherche qui est pénalisée par ce dispositif.

3 Sur l'architecture de l'offre de formation

L'architecture de l'offre de formation s'est, comme on pouvait s'y attendre, organisée différemment selon les professorats visés. Les IUFM ont majoritairement été les opérateurs de l'offre des nouvelles filières associées aux concours PE et CPE. Les UFR venant ici plus en appui notamment sur le volet recherche. Pour les PLC, l'approche de l'offre a été guidée par la discipline et donc la maîtrise d'ouvrage relève des UFR. Les IUFM viennent en appui principalement pour le volet professionnalisation, lien avec les rectorats pour les stages... Cette dichotomie a conduit à une approche plus homogène au niveau PE.

²En 2009, on constatait que seuls 41 % des lauréats du concours CAPLP externe étaient titulaires d'un diplôme à bac+4 et au-delà contre 56 % au CAPES et 90 % à l'agrégation.

³Arrêté du 31 décembre 2009 fixant les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours externes et internes de recrutement des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

Dans l'offre pilotée par les IUFM, on retrouve sur quelques sites une organisation faisant place à des modules d'ouverture professionnelle au delà du concours. Certaines plaquettes de présentation du master font explicitement référence à ces modules comme permettant *d'élargir le champ de formation à d'autres perspectives professionnelles que l'enseignement*.

Cependant la diversité s'exprime ici aussi puisque d'autres plaquettes décrivent ces modules de la manière suivante : *l'UE ouverture propose une ouverture à d'autres situations de formation ou d'autres champs de compétences du professeur des écoles* ce qui bien sûr n'est pas le même type d'ouverture professionnelle. Cette nouvelle offre est très embryonnaire et potentiellement difficile à développer pour plusieurs raisons (il s'agit bien ici d'un constat et en aucun cas d'un jugement de la démarche) :

- l'ouverture sur de nouveaux métiers, même au sein de l'éducation et de la formation, ne peut se construire en quelques mois, surtout car elle n'est pas conçue comme une finalité de la formation mais bien comme une alternative à l'échec au concours (on trouve très rarement une approche des débouchés mettant au même niveau les concours de recrutement de l'Education nationale et d'autres métiers comme ceux de la petite enfance, de la médiation culturelle et scientifique, de la formation, d'autres types de concours de la fonction publique ou encore la poursuite d'étude) ;
- les métiers potentiels hors Education nationale ne requièrent pas tous un niveau de master mais souvent simplement une licence ce qui induit un risque de déqualification ;
- le temps disponible pour cette ouverture reste extrêmement faible compte tenu notamment de la place du concours en S3. Le seuil minimum permettant d'envisager l'acquisition de compétences est très loin d'être atteint par ces modules surtout sur des secteurs professionnels pour lesquels existe déjà une offre de formation par ailleurs ;
- **le projet professionnel et personnel des étudiants est unanimement orienté sur la réussite au concours. Leur motivation est difficile à obtenir pour ces modules.**

Au niveau PLC, l'homogénéité se retrouve sans surprise au sein d'un même discipline sur l'ensemble du territoire, le secteur Lettres n'ayant pas le même regard sur la formation PLC que le secteur Sciences par exemple. Ces disparités s'expliquent aisément par le poids relatif de la formation au métier d'enseignant dans chaque secteur. On trouve ainsi des spécialités explicitement centrées sur les métiers de la formation et de l'éducation.

L'alternative principale consiste en des parcours proposés à des étudiants inscrits dans des spécialités disciplinaires le plus souvent à finalité recherche. Dans ce dernier cas, le parcours est très centré sur la préparation au concours. L'obstacle majeur de cette dernière approche se situe bien sûr dans la difficulté d'articulation des contenus et des calendriers, la spécialité hôte ayant sa finalité propre, le plus souvent une orientation vers le doctorat.

De très gros efforts ont été faits par les établissements d'un même site pour harmoniser l'offre de formation. Cela a conduit très naturellement le plus souvent à une offre mutualisée au niveau PE. Il reste cependant encore beaucoup à faire au niveau PLC notamment dans les disciplines où les effectifs sont très réduits.

4 La place des IUFM

Les IUFM se sont pleinement investis dans cette réforme et notamment dans son caractère diplômant. Bénéficiant de leur histoire, ils ont très souvent un rôle d'interface avec le rectorat et l'inspection académique (pour le 1er degré) pour tout ce qui concerne la gestion des stages. En interne au système universitaire, pour les filières conduisant au PLC, les IUFM interviennent le plus souvent pour piloter et mettre en œuvre le volet professionnalisation.

Si la politique de site (académie) a pleinement joué de par le statut particulier des IUFM (intégré

à une université mais associé à l'ensemble des universités d'une même académie), elle rencontre des difficultés. Certaines sont liées à la configuration géographique de certains territoires et l'on retrouve là des difficultés antérieures à la réforme (devenir des antennes académiques). Cependant, l'application de la LRU conduit à repenser le *modèle économique* des IUFM dont le mode de financement est l'héritage d'une situation passée qui va fortement évoluer (passage d'un public d'usagers à un public majoritairement d'étudiants pas toujours inscrits dans l'université d'intégration de l'IUFM). Il est absolument nécessaire que la DGESIP assure un bilan financier de cette nouvelle donne et un suivi précis de ses conséquences pour éviter une grande disparité sur le territoire d'une part et l'émergence de conflits entre les différents acteurs d'un même site d'autre part.

De même, la réforme repose la question de la mission des IUFM et de fait de leur statut. Tout en étant clairement partie intégrante du système universitaire, ils ont une mission territoriale très spécifique qui pourrait mieux s'accorder avec le statut de service commun (inter-universitaire) de formation (article L 714.2 du code de l'éducation). Bien sûr, cela ne doit pas remettre en cause leur capacité à porter pleinement une offre de formation comme les masters associés au concours PE. Cette réflexion doit être menée avec l'ensemble des acteurs afin de tenir au mieux compte de la diversité des situations sur le territoire. De même, il est peut être opportun d'élargir cette réflexion en la couplant avec celle relative au devenir des CIES et avec les missions des PRES lorsque les territoires coïncident.

5 Une offre de formation en alternance

Si de nombreux projets de formation en alternance sont à l'étude, aucun ne semble complètement aboutit à ce jour. L'alternance n'est pas une approche nouvelle pour les universités et nombreuses sont celles qui ont déjà au sein de leur offre de formation des masters s'appuyant sur l'alternance. Il y a bien sûr une spécificité de la formation au métier d'enseignant mais il reste néanmoins des règles communes très importantes. Tout d'abord, il faut rappeler que l'alternance n'est qu'une voie spécifique de formation. Elle ne conduit pas à un allongement des études puisque les périodes professionnelles sont sensées concourir aux objectifs de la formation. Le contenu de ces périodes professionnelles sont donc nécessairement suivies, encadrées et la mission confiée aux jeunes doit recevoir l'aval de l'équipe de formation afin d'en vérifier l'adéquation avec les objectifs de formation.

L'alternance ne doit pas simplement être vue comme un moyen détourné de fournir une rémunération à des jeunes. Si cela peut et doit concerner les assistants d'éducation, il est évident que leur mission au sein de l'Education nationale devra alors tenir compte du cursus de master dans lequel ils sont inscrits. Par ailleurs, là encore, la place du concours rend difficile le démarrage d'une vraie alternance (si elle est conçue uniquement pour le M2) dès le début de l'année universitaire. Sans pour autant imaginer un dispositif exclusivement réservé aux admissibles, il est évident que l'incertitude liée à un concours dont les résultats ne sont connus qu'en novembre ou janvier rend très difficile le travail d'articulation entre le volet académique et le volet professionnel.

Néanmoins, cette piste de l'alternance ne doit pas être rejetée et il est nécessaire que les ministères poursuivent cette démarche de réflexion en autorisant des expérimentations dès la rentrée 2012. Bien que cela soit une évidence, il est nécessaire de rappeler que les ministères doivent s'engager fortement sur un réel suivi afin que cette expérimentation puisse profiter à l'ensemble de la communauté.

6 Un cahier des charges trop lourd

Au delà de ce premier constat, il ressort très nettement des entretiens et visites un investissement de tous les acteurs du dispositif pour tenter de valider un cahier des charges qui paraît de plus en

plus intenable dans le cadre d'un master. Bien sûr, on constate ici ou là des problèmes d'organisation et d'articulation entre les calendriers inhérents au concours d'une part et à la validation du master d'autre part mais l'investissement de tous les acteurs me laisse penser que cela sera très rapidement réglé. Néanmoins, il est indispensable pour que les calendriers universitaires puissent efficacement prendre en compte les contraintes des concours que le Ministère de l'Éducation nationale affiche très tôt son processus de gestion des concours.

La motivation de tous les étudiants rencontrés est **très très importante** et l'on peut facilement penser que cette motivation est de loin la cause la plus forte du non effondrement du nouveau dispositif. Chaque étudiant a un vrai projet professionnel qui est devenu de fait un vrai projet personnel. Mais la difficulté est telle pour satisfaire toutes les contraintes que s'est installée une grande souffrance dans cette population étudiante qui va bien au delà de la seule impression d'être la génération sacrifiée sur l'autel de la mise en place d'un nouveau dispositif. En deuxième année du master (M2), la charge de travail est incontestablement trop importante (préparation du concours, découverte du métier, préparation du master, initiation à la recherche...). Cela induit des stratégies de choix, mais de fait cela conduit à un seul choix qui est de privilégier le concours au détriment de tout le reste. En conséquence, les étudiants perçoivent presque le master comme un élément externe et ont un sentiment fort que leur diplôme sera inévitablement très fortement dévalorisé.

Le système actuel met les étudiants en situation d'échecs par accumulation de contraintes au lieu de les mettre en situation de réussite.

J'y reviendrai à la fin de ce courrier mais il faut aussi préciser ici que l'incertitude quand au devenir des étudiants en cas d'échec au concours (pour celles et ceux qui valideront leur master) contribue aussi à ce malaise des étudiants.

7 Sur les stages

Le stage est un élément très important du volet professionnel de la formation. En soit, il nécessiterait une étude spécifique et je n'aborderai ici que quelques points hypothétiquement les plus importants.

Une gestion des stages diversifiées mais finalement correcte

La gestion (*i.e.* affectation) des stages a donné lieu à des situations diverses selon les académies, les niveaux (PE ou PLC), et même les secteurs disciplinaires, notamment sur la nature du stage proposé (en observation ou en responsabilité) et le public concerné (les seuls admissibles ou tous les étudiants inscrits dans les filières en lien avec les concours). L'ensemble des acteurs incluant les équipes pédagogiques des UFR et des IUFM et les rectorats ont tenté de satisfaire au mieux aux contraintes et attentes des étudiants. Il reste néanmoins une marge certaine d'amélioration notamment sur une meilleure articulation de la période du stage avec le calendrier du master pour les étudiants préparant le PLC par un simple parcours au sein d'une filière ayant sa logique propre. De même, de nombreux étudiants ont une activité salariée sous statut d'assistant d'éducation. Il serait souhaitable que la réalisation de leur stage ne se traduise pas par une contrainte supplémentaire en terme d'horaire. Une articulation des deux statuts, assistant d'éducation et stagiaire, doit être envisagée. Cette mesure est indispensable pour la filière CPE où les AED sont très nombreux et les proviseurs doivent être sensibilisés d'une part à la nécessité de libérer du temps pour le stage et d'autre part que l'activité de référence d'un AED ne peut constituer une expérience en tant que CPE.

Un contenu toujours en discussion

La question du statut de l'étudiant durant le stage fait toujours débat et si la majorité des filières ont souhaité que soient proposés des stages en responsabilité, certaines filières, notamment en Lettres,

réclament toujours uniquement des stages en pratique accompagnée. L'accès au stage en responsabilité pour des étudiants non admissibles a été source d'un débat sans fondement. En effet, refuser un stage à un non étudiant admissible qui peut tout à fait être recruté comme vacataire n'a aucun sens. De plus, compte tenu des compétences vérifiées par la première partie du concours, l'admissibilité ne préjuge en rien sur les capacités d'un étudiant à exercer en responsabilité.

Une meilleure articulation avec la formation

Quelque soit le cursus, le stage doit être un élément de la formation à part entière, *i.e.* il contribue tout autant que les autres parties du cursus aux objectifs de la formation⁴. Cette intégration doit notamment être plus affirmée en lien avec la recherche. Le mémoire recherche devrait pouvoir être plus axé sur cette approche réflexive nécessaire sur la pratique du métier. Le mémoire peut donc tout à fait être un vrai mémoire de recherche mais dont l'objet est l'articulé autour de la pratique du métier.

Un stage pour le master uniquement

Le paradoxe du stage est qu'il n'est de fait que lié aux objectifs de la formation, *i.e.* le master et au métier mais en rien au concours.

8 Un concours de plus en plus inadapté

Le concours reste le point central de toutes les attentions au sein des nouveaux cursus bien avant le diplôme préparé, *i.e.* le master. A ce titre, il est important de constater que si le positionnement des concours a évolué, leurs contenus ne tiennent absolument pas compte de l'articulation nécessaire avec le diplôme de master et plus grave encore, ils sont perçus par les étudiants comme complètement déconnectés de l'exercice réel du métier d'enseignant. Sur l'articulation avec le master, je ne citerai que deux exemples.

Pour les PE, l'admissibilité, très fortement *théorique* et disciplinaire reste un passage peu compréhensible pour les étudiants qui doivent par ailleurs valider ce type de requis disciplinaires dans le cadre de leurs études. Pour les PLC, l'existence de concours basés par exemple sur un programme tournant rend de fait caduque la pérennité d'une maquette de formation. Sur le lien avec l'exercice réel du métier, la non prise en compte de l'activité professionnelle en cours de formation est un principe qui est de plus en plus difficile à comprendre pour les étudiants.

Ces deux constats ne sont de fait pas liés à la réforme puisqu'ils touchent au fondement même de ces concours. Si la réforme a principalement porté sur la formation des futurs enseignants, elle a volontairement négligé le processus de recrutement. Bien sûr les contenus des épreuves sont sensés avoir évolués en donnant une place plus importante à la composante professionnelle mais le constat est bien que la discipline reste le point d'entrée principal pour l'ensemble des épreuves. On est de fait bien loin des principes de la charte signée par la CPU et les deux Ministres en charge de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (analyse reprise par le groupe de synthèse un an plus tard⁵). Cette charte prévoyait en effet que *la plus grande part de la certification du niveau scientifique des candidats sera confiée aux universités dans le cadre des masters tandis que les concours seront essentiellement un instrument de sélection et un processus de classement*⁶.

Même pour l'épreuve *agir en fonctionnaire de l'état de manière éthique et responsable*, un jury

⁴Un texte commun aux comités de suivi Licence et Master ainsi qu'au comité Stapro, est en cours de finalisation sur la place des stages dans un cursus de formation au sein de l'enseignement supérieur.

⁵Analyses du groupe de synthèse des travaux des groupes techniques de propositions sur la mastérisation des recrutements, 27 octobre 2009.

⁶Charte relative aux principes directeurs de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, septembre 2008

formé de spécialistes de la discipline serait à mon sens une erreur pour la valorisation de ce qu'est réellement le métier d'enseignant qui ne peut se réduire à sa seule composante disciplinaire. Les exemples de *sujets zéro* fournis par le ministère sont déjà conçus par des équipes disciplinaires ce qui de fait introduit un biais dans l'appréhension du métier. Quel est le sort réservé aux compétences transversales relatives au métier et à l'École? Cette disciplinarisation des épreuves conduit à une disciplinarisation de la formation et accroît le décalage entre concours et exercice du métier.

Ce mode de recrutement est de nos jours totalement inadapté. En effet, il est tout à fait possible d'envisager un concours de recrutement sur un contenu qui soit déconnecté de l'exercice d'une profession. C'est le cas des écoles d'ingénieurs lorsqu'elles recrutent à bac+2. Mais cela n'a de sens que si le concours ouvre sur une vraie formation professionnalisante. Dans la réforme mise en place, nous utilisons ce type de concours pour ouvrir directement sur une profession et non sur une formation professionnalisante, la poursuite de la formation durant la première année d'exercice ne pouvant en aucun cas être considérée comme une vraie formation professionnelle.

Il est indispensable que les concours soient pleinement articulés avec l'exercice réel du métier. Il est nécessaire que soit enfin étudié les modalités d'une prise en compte d'une expérience professionnelle et donc des stages dans le processus de recrutement.

9 Le devenir des *reçus/collés*

Même si cela est paradoxal, la première urgence est de prévoir le devenir des étudiants qui ne seront pas admis au concours et qui valideront le diplôme de master⁷.

Il ne s'agit bien sûr pas de créer une offre de formation parallèle et concurrentielle au dispositif de master **ni de créer les conditions d'un enfermement des étudiants dans la seule voie du concours**. Il s'agit bien de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de bénéficier, sous statut étudiant plein et entier, d'un accueil pédagogique.

Pour cela, l'Université Lyon 1 propose une solution qui semble tout à fait recevable. Au sein de son offre de formation, et donc de la mention préparant aux métiers de la formation, est créée une spécialité ouverte spécifiquement aux étudiants déjà titulaires d'un diplôme de master. Cette spécialité s'adresse donc directement aux étudiants non admis aux concours. Cette solution est intéressante car tout en proposant un vrai contexte pédagogique et un statut d'étudiant classique (et donc la possibilité du maintien d'un statut de boursier), elle est limitée à un an et donc n'inscrit pas l'étudiant dans une voie *sans fin*. Il est cependant nécessaire de s'assurer que cette spécialité n'est pas une simple préparation concours ou un simple redoublement mais qu'elle permet bien de valoriser les acquis de chaque étudiant et lui propose une ouverture sur les métiers de la formation au delà du concours.

A regard des diplômés de master n'ayant pas validé le concours, il est également nécessaire que soit anticipée la situation des étudiants qui auront validé le concours mais se trouveraient en situation de ne valider le master qu'au mois de septembre. C'est potentiellement le cas des étudiants qui ne sont pas dans des cursus spécifiques du métier d'enseignant, cursus qui peuvent encore avoir un système de 2^{ème} session ou de validation de mémoire en septembre. La validation formelle du diplôme en septembre empêche l'intégration de ceux qui auront validé le concours. Bien sûr ces étudiants peuvent garder le bénéfice du concours pendant un an. Mais nous parlons ici des étudiants qui auront un simple décalage de deux ou trois semaines en septembre.

Au delà de ces deux mesures, il est nécessaire que les Ministères concernés par la réforme relancent

⁷A titre d'exemple, au niveau PE, on comptabilise au niveau national 18 164 étudiants présents au concours pour 6 677 admissibles (36.8 %) et 3 100 postes à pourvoir (17.1 %). Ce sont donc potentiellement plus de 15 000 étudiants qui valideront le master sans réussite au concours.

le débat sur deux points principaux : le positionnement du concours et l'articulation de son contenu avec d'une part le métier visé et d'autre part le contenu de la formation conduisant au diplôme de master.

10 La place des concours remise unanimement en cause

La place du concours a focalisé la plupart des attentions au cours de la phase d'élaboration de cette réforme. Si les acteurs ne sont toujours pas unanimes sur un calendrier idéal, le constat est que la situation actuelle semble être la pire des solutions tant elle désorganise l'année universitaire et empêche les étudiants de se consacrer pleinement à la satisfaction de toutes les contraintes (concours, diplôme, métier...). Ce point sera bien sûr revu en détail dans le rapport final car il est complexe et la spécificité de la population M2 de cette année doit aussi être prise en compte. Cependant, il ressort nettement de tous les entretiens que positionner l'admissibilité des concours en fin de M1 serait une moins mauvaise solution pour de nombreuses raisons dont je ne listerai ici que les principales :

- Cela confirmerait une organisation du cursus de master sous le format Y avec la possibilité de proposer une vraie alternative aux étudiants non admissibles sur deux semestres et non pas sur quasi un seul actuellement. Les ouvertures actuelles ne sont pas attractives pour des étudiants qui considèrent qu'une insertion professionnelle alternative, lorsqu'ils l'envisagent - ce qui est très rare - ne peut se préparer en aussi peu de temps.
- Cela laisserait une plus grande place à la formation professionnelle et à la découverte du métier mais aussi à l'articulation entre ce métier et la recherche.
- Cela réduirait la sélection sociale qui pénalise les étudiants devant travailler l'été et qui ne disposent donc pas de fait des mêmes conditions de préparation au concours.

Une telle adaptation doit s'accompagner d'une mesure réglementaire permettant à tout étudiant admissible en fin de M1 de bénéficier de cette admissibilité plusieurs années. On notera que le maintien de cette admissibilité doit aussi être envisagée quelque soit la position du concours et permettrait, dans le système actuel, pour les admissibles non admis, de retenter le concours (volet admission) en ayant plus de temps pour une ouverture professionnelle au delà du concours. Là encore, la durée de validité de l'admissibilité pourrait avoir un effet sur les stratégies d'enfermement de certains étudiants.

L'Etat doit par ailleurs s'engager sur la publication pluriannuelle des emplois⁸ afin de mieux informer les étudiants inscrits en dernière année de licence. En effet, dans les disciplines où le nombre de postes mis au concours est faible, par exemple en arts appliqués, il est absolument nécessaire que les étudiants qui intègrent la première année du master soient sûrs que ces postes soient réellement mis au concours lorsqu'ils arriveront en fin d'année ou en début de M2. Sous réserve de vérification, ce cas semble se produire cette année avec les CAPET et CAPLP en arts appliqués même si le Bulletin Officiel précise que la liste des concours ouverts pour la session de novembre prochain peut de façon très incertaine être modifiée⁹ Quel va être le devenir de ces étudiants ?

11 Des exigences à adapter sur les langues, la recherche. . .

L'intérêt, reconnu très largement, de l'insertion du concours au sein d'un dispositif de formation conduisant au diplôme de master est le lien avec la recherche. Il est indispensable que la place de l'initiation à la recherche soit elle aussi articulée avec l'exercice du métier comme je l'avais évoqué

⁸Comme le prévoit le Code de l'Éducation - Art. L911-2 *Un plan de recrutement des personnels est publié, chaque année, par le ministre chargé de l'éducation. Il couvre une période de cinq ans et est révisable annuellement.*

⁹Il y avait encore 40 postes CAPLP cette année au concours.

précédemment.

L'exigence du niveau B2 dans une langue étrangère est une mesure qui, si elle est positive sur le principe, se heurte à une réalité de terrain. Le cursus de master ne peut à lui seul satisfaire cette exigence qui devrait être celle de tout étudiant diplômé à ce niveau. Il est nécessaire que cette exigence soit programmée dans une démarche pluriannuelle progressive en y associant également le cursus de licence où la rupture dans la pratique réelle d'une langue étrangère conduit le plus souvent les étudiants non seulement à ne pas progresser mais aussi à régresser en regard du niveau qui était le leur au baccalauréat. Bien sûr, une telle approche nécessite que les établissements bénéficient de moyens en adéquation avec les enjeux notamment si le ministère souhaite le développement du dispositif CLES.

Bien que réelle, l'exigence de la certification du C2I2E est ressentie moins fortement par les étudiants. Il s'agit pour eux d'une progression dans un processus entamé depuis les études secondaires et sans rupture, ce qui n'est justement pas le cas de la certification en langue.

12 Mais surtout, penser aux étudiants

Enfin, Madame la Ministre, il est indispensable que vous communiquiez fortement en direction des étudiants mais aussi au delà sur le fait que le master que valideront les étudiants cette année n'est en rien un diplôme virtuel et que ces étudiants ont acquis au cours de ce cursus des compétences qui vont bien au delà de la simple préparation à un concours, qu'ils l'aient réussi ou non. La qualité du diplôme de master et de la formation qui y prépare ne doit pas se mesurer par le seul taux de réussite aux concours ce qui est malheureusement le cas tant dans l'esprit des étudiants et de leurs familles que dans celui de la communauté universitaire.

Comme je le soulignais plus avant, l'investissement des étudiants fait de leur projet professionnel un projet personnel, et le soutien de la communauté universitaire par votre voix serait un juste retour.

Glossaire

Liste des sigles utilisés dans ce rapport.

AED	Assiatant d'Education
C2I2E	Certificat Informatique et Internet niveau 2 "enseignant"
CAPES	Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire
CAPET	Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique
CAPLP	Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel
CDIUFM	Conférence des Directeurs d'IUFM
CIES	Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur
CLES	Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur
CPE	Conseiller Principal d'Education
DGESIP	Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle
IUFM	Instituts Universitaires de Formation des Maîtres
LRU	Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités
MEN	Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
PE	Professorat des Ecoles
PLC	Professorat des Lycées et Collèges
PRES	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
UE	Unité d'Enseignement
UFR	Unités de Formation et de Recherche
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience